



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2023/11

Objet : **Approbation compte administratif 2022**

Budget principal commune

Date de convocation : 07 avril 2023

Date d'affichage : 07 avril 2023

Date de réunion : 13 avril 2023

Nombre de conseillers : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 24

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 13 avril à 20 h 08, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam (à partir de 20h12), Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, M. MACIET Luc, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PERRET Nicolas, M. ROZIER Raphaël, Mme SOCQUET Anne-Laure et M. TRUCHON Pierre, conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme CHARDIGNY Mireille qui a donné pouvoir à Mme NAVAS Catherine, M. FERRAND Etienne qui a donné pouvoir à Mme MICHAUD Laurence, M. MERCIER Michel, M. PAIN Philippe qui a donné pouvoir à M. MACIET Luc, M. ROBIN Florent et M. SAVART Gauthier,

Étaient absents : Mme GUILLOT Myriam (jusqu' à 20h11) et Mme HENRION Nathalie

Mme DONGUY Annick est nommée secrétaire de séance.

Le Maire de la commune ayant quitté la salle et le Conseil Municipal ayant élu M. Eric DIOCHON, Président de séance, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter le budget primitif principal de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- APPROUVE le compte administratif du budget principal dressé pour l'exercice 2022 par le Maire de la commune, arrêté comme suit

Section de fonctionnement :

- en recettes de la section de fonctionnement :	2 750 495,04 €
- en dépenses de la section de fonctionnement :	2 360 887,27 €
- résultat de l'exercice :	389 607,77 €
- excédent antérieur reporté :	404 704,34 €
Excédent de fonctionnement :	794 312,11 €

Section d'investissement :

- en recettes de la section d'investissement :	682 633,86 €
- en dépenses de la section d'investissement :	669 630,94 €
- résultat de l'exercice :	13 002,92 €
- excédent antérieur reporté :	- 232 478,97 €
- reste à réaliser en recettes :	0 €
- reste à réaliser en dépenses :	197 556,97 €
Déficit d'investissement :	- 417 033,02 €

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

Fait et délibéré en mairie,
Le 13/04/2023

Le Maire

Le Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20230413-2023-11-DE
Date de télétransmission : 24/04/2023
Date de réception préfecture : 24/04/2023